

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 27 avril 2016*

## **Projet de loi**

### **approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2015**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2015;

vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 23 mars 2016,

décède ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers individuels de l'Aéroport International de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2015 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'exercice 2015.

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2015; et
- le rapport de l'organe de révision du 23 mars 2016.

Les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'exercice 2015 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 902 586 498 F, en augmentation de 57 702 167 F par rapport au 31 décembre 2014. Cette augmentation est notamment due :
  - à l'actif :
    - à l'augmentation de la valeur des immobilisations corporelles (+ 44 672 433 F) ;
    - à l'augmentation des disponibilités (+ 12 814 885 F) ;
  - au passif :
    - à l'augmentation de la valeur des engagements de prévoyance professionnelle (+ 65 791 000 F) ;
    - à l'augmentation des créanciers (+ 7 102 227 F) ;
- le résultat de l'exercice se monte à 74 581 340 F, en diminution de 13 754 506 F par rapport à 2014 :
  - Les produits se sont élevés à 423 688 261 F, soit une augmentation de 19 881 662 F principalement due à la redevance passagers ;
  - Les charges se sont élevées à 349 106 921 F, soit une augmentation de 33 636 168 F principalement due aux charges liées à la prévoyance, à la sous-traitance de la sûreté et aux amortissements.

- La part de résultat d'exploitation reversée à l'Etat de Genève se monte à 37 290 670 F, en diminution de 6 877 253 F par rapport à l'exercice 2014. Conformément à l'article 37 de la loi sur l'Aéroport international de Genève (H 3 25), le bénéfice de l'établissement après attribution à la réserve générale est versé à l'Etat de Genève.
- La variation nette des liquidités est de + 12 814 885 F. Les liquidités sont passées de 18 362 178 F au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à 31 177 063 F au 31 décembre 2015.
- Le total des fonds propres est de 177 686 633 F. La diminution de 13 694 650 F provient de la diminution du résultat de l'exercice par rapport à 2014.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Rapport financier de l'année 2015 incluant le rapport de l'organe de révision du 23 mars 2016*



**Aéroport International de Genève, Genève**

Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels  
au Conseil d'Etat et  
au Conseil d'administration

Comptes annuels 2015



**KPMG SA**  
**Audit Suisse romande**  
 111 Rue de Lyon  
 CH-1203 Genève

Case postale 347  
 CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15  
 Téléfax +41 58 249 25 13  
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration de l'

## **Aéroport International de Genève, Genève**

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

#### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses ainsi que selon les International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards et sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.



*Aéroport International de Genève, Genève  
Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels 2015  
au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration*

## **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Pierre-Henri Pingeon  
*Expert-réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*



Olivier De Luca  
*Expert-réviseur agréé*

Genève, le 23 mars 2016

*Annexe :*

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes.

**Table des matières**

Bilan	2
Compte de résultat	3
Etat du résultat global	4
Variation des capitaux propres	4
Tableaux des flux de trésorerie	5
Notes relatives aux états financiers au 31 décembre	6
1. Disponibilités	12
2. Débiteurs clients	12
3. Comptes de régularisation actifs et créances diverses	12
4. Immobilisations corporelles	13
5. Immobilisations corporelles en location-financement	14
6. Comptes de régularisation passifs	15
7. Emprunts et autres dettes non courants	15
8. Provisions	16
9. Engagements de prévoyance	17
10. Fonds environnement	20
11. Autres redevances	20
12. Charges locatives refacturées	20
13. Recettes infrastructures centralisées	20
14. Autres recettes d'exploitation	20
15. Charges sociales	20
16. Energie, entretien et loyers	21
17. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	21
18. Autres dépenses de fonctionnement	21
19. Charges d'intérêts	21
20. Secteurs opérationnels	22
21. Relations avec les parties liées	23
22. Gestion de capital	24
23. Gestion des risques financiers	24
24. Instruments financiers dérivés	26
25. Engagements à titre d'investissements en immobilisations corporelles	28
26. Evaluation des risques	28
27. Engagements conditionnels	28
28. Emploi du bénéfice de l'exercice	28
29. Evénements postérieurs à la date de clôture	28

## Annexe I

## Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2015 CHF	2014 CHF
Disponibilités	1	31'177'063	18'362'178
Débiteurs clients	2	49'149'182	49'996'041
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	3	10'515'006	9'453'298
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>90'841'251</b>	<b>77'811'517</b>
Immobilisations corporelles	4	810'595'871	764'993'094
Immobilisations corporelles en location-financement	5	1'149'376	2'079'720
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>811'745'247</b>	<b>767'072'814</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>902'586'498</b>	<b>844'884'331</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Fournisseurs et autres créanciers		29'850'610	22'748'383
Comptes de régularisation passifs	6	11'751'687	11'454'525
Part courante des emprunts et autres dettes	7	1'377'734	1'612'676
Instruments financiers dérivés	24	20'507'329	20'673'767
<b>Total des passifs courants</b>		<b>63'487'360</b>	<b>56'489'351</b>
Emprunts et autres dettes non courants	7	251'079'121	252'471'313
Provisions non courantes	8	13'140'000	13'140'000
Engagements de prévoyance	9	397'193'384	331'402'384
<b>Total des passifs non courants et provisions</b>		<b>661'412'505</b>	<b>597'013'697</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Fonds environnement	10	9'879'360	9'790'828
Réserves		93'225'933	93'254'609
Résultat de l'exercice		74'581'340	88'335'846
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>177'686'633</b>	<b>191'381'283</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>902'586'498</b>	<b>844'884'331</b>



## Annexe II

## Compte de résultat

	Notes	2015 CHF	2014 CHF
<b>PRODUITS</b>			
<b>Redevances aéroportuaires</b>			
Redevances d'atterrissages		40'954'378	38'721'939
Redevances passagers		179'368'835	165'813'765
Autres redevances	11	13'763'097	12'656'627
		<b>234'086'310</b>	<b>217'192'331</b>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Loyers et droits de superficie		20'807'196	20'936'304
Redevances commerciales		90'725'419	89'977'584
Parkings		40'385'528	40'769'333
Charges locatives refacturées	12	9'346'347	9'352'211
Recettes infrastructures centralisées	13	18'037'321	17'506'140
Autres recettes d'exploitation	14	10'300'140	8'072'696
		<b>189'601'951</b>	<b>186'614'268</b>
<b>Total des produits</b>		<b>423'688'261</b>	<b>403'806'599</b>
<b>CHARGES</b>			
<b>Personnel</b>			
Salaires et allocations		-92'528'363	-87'165'596
Assurances sociales, maladie et accident	15	-12'973'578	-10'918'946
Autres charges du personnel		-6'245'848	-4'230'690
Cotisations patronales de prévoyance	9	-11'862'153	-10'309'186
Engagement de prévoyance	9	-11'229'000	-8'440'000
Modification de plan de prévoyance	9	-10'134'000	-3'235'000
		<b>-144'972'942</b>	<b>-124'299'418</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Energie, entretien et loyers	16	-46'946'018	-47'007'816
Marchandises		-5'700'660	-4'660'084
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	17	-38'257'355	-37'352'517
Sous-traitance sûreté et surveillance		-24'294'088	-19'708'722
Frais de police pour sûreté au sol		-5'285'789	-4'149'810
Autres dépenses de fonctionnement	18	-8'455'347	-8'064'222
		<b>-128'939'257</b>	<b>-120'943'171</b>
(Attribution) / Prélèvement net sur le fonds environnement	10	-88'532	469'826
<b>Résultat opérationnel avant amortissements, intérêts</b>		<b>149'687'530</b>	<b>159'033'836</b>
<b>Amortissements sur investissements</b>			
Amortissement sur immobilisations corporelles	4	-66'636'998	-63'073'439
Amortissement sur immobilisations corporelles en location-financement	5	-1'082'763	-999'910
		<b>-67'719'761</b>	<b>-64'073'349</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>81'967'769</b>	<b>94'960'487</b>
Produits d'intérêts		4'316	42'758
Charges d'intérêts	19	-7'390'745	-6'667'399
		<b>-7'386'429</b>	<b>-6'624'641</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>74'581'340</b>	<b>88'335'846</b>

## Annexe III

## Etat du résultat net et autres éléments du résultat global

	Notes	2015 CHF	2014 CHF
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>74'581'340</b>	<b>88'335'846</b>
<b>Élément du résultat global recyclable en résultat</b>			
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers	24	231'401	-5'570'889
<b>Élément du résultat global non recyclable en résultat</b>			
Ecarts actuariels résultant du plan de prévoyance	9	-44'428'000	-83'421'000
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>-44'196'599</b>	<b>-88'991'889</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>30'384'741</b>	<b>-656'043</b>

## Annexe IV

## Variation des capitaux propres de l'exercice

	Notes	Fonds environnement CHF	Réserve de couverture CHF	Engagement de prévoyance CHF	Réserve générale CHF	Résultat de l'exercice CHF	Total des capitaux propres CHF
<b>Solde au 1er janvier 2014</b>		<b>10'260'654</b>	<b>-13'453'401</b>	<b>29'103'000</b>	<b>120'795'152</b>	<b>91'603'495</b>	<b>238'308'900</b>
Résultat 2014		-	-	-	-	88'335'846	88'335'846
Ecarts actuariels résultant du plan de prévoyance	9	-	-	-83'421'000	-	-	-83'421'000
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers	24	-	-5'570'889	-	-	-	-5'570'889
<b>Résultat global total 2014</b>		<b>-</b>	<b>-5'570'889</b>	<b>-83'421'000</b>	<b>-</b>	<b>88'335'846</b>	<b>-656'043</b>
Part du résultat 2013 versé à l'Etat		-	-	-	-	-45'801'748	-45'801'748
Attribution à la réserve générale		-	-	-	45'801'747	-45'801'747	-
Prélèvement sur fonds environnement	10	-469'826	-	-	-	-	-469'826
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>		<b>9'790'828</b>	<b>-19'024'290</b>	<b>-54'318'000</b>	<b>166'596'899</b>	<b>88'335'846</b>	<b>191'381'283</b>
<b>Solde au 1er janvier 2015</b>		<b>9'790'828</b>	<b>-19'024'290</b>	<b>-54'318'000</b>	<b>166'596'899</b>	<b>88'335'846</b>	<b>191'381'283</b>
Résultat 2015		-	-	-	-	74'581'340	74'581'340
Ecarts actuariels résultant du plan de prévoyance	9	-	-	-44'428'000	-	-	-44'428'000
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers	24	-	231'401	-	-	-	231'401
<b>Résultat global total 2015</b>		<b>-</b>	<b>231'401</b>	<b>-44'428'000</b>	<b>-</b>	<b>74'581'340</b>	<b>30'384'741</b>
Part du résultat 2014 versé à l'Etat		-	-	-	-	-44'167'923	-44'167'923
Attribution à la réserve générale		-	-	-	44'167'923	-44'167'923	-
Attribution au fonds environnement	10	88'532	-	-	-	-	88'532
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>		<b>9'879'360</b>	<b>-18'792'889</b>	<b>-98'746'000</b>	<b>210'764'822</b>	<b>74'581'340</b>	<b>177'686'633</b>

## Annexe V

## Tableaux des flux de trésorerie de l'exercice

	Notes	2015 CHF	2014 CHF
<b>Activités d'exploitation</b>			
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>74'581'340</b>	<b>88'335'846</b>
Charges d'intérêts		7'390'745	6'667'399
Amortissements	4,5	67'719'761	64'073'349
Allocation au fonds environnement	10	4'668'531	3'957'355
Utilisation du fonds environnement	10	-4'579'999	-4'427'181
Mouvement des provisions non courantes	8	-	-
Variation des engagements de prévoyance	9	21'363'000	11'675'000
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>171'143'378</b>	<b>170'281'768</b>
<b>Variation de l'actif circulant net :</b>			
- Débiteurs clients	2	846'859	-6'121'758
- Comptes de régularisation actifs et créances diverses	3	-1'061'708	-884'359
- Fournisseurs et autres créanciers		7'102'229	-5'016'870
- Comptes de régularisation passifs	6	305'843	327'925
		<b>7'193'223</b>	<b>-11'695'062</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>178'336'601</b>	<b>158'586'706</b>
<b>Activités d'investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4	-112'239'777	-110'089'717
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</b>		<b>-112'239'777</b>	<b>-110'089'717</b>
<b>Activités de financement</b>			
Part du résultat payé à l'Etat		-44'167'923	-45'801'748
Remboursement des engagements courants et non courants	7	-513'674	-389'291
Païement location-financement	7	-1'265'879	-1'130'398
Augmentation des emprunts courants et non courants	7	-	50'000'000
Remboursements des emprunts courants et non courants	7	-	-31'000'000
Intérêts payés pendant l'année		-7'334'463	-6'656'678
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement</b>		<b>-53'281'939</b>	<b>-34'978'115</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>12'814'885</b>	<b>13'518'874</b>
Disponibilités au début de l'exercice	1	18'362'178	4'843'304
Disponibilités à la fin de l'exercice	1	31'177'063	18'362'178
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>12'814'885</b>	<b>13'518'874</b>

**Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2015****Généralités**

Par la loi H.3.25, le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, sur proposition du Conseil d'Etat, a créé l'établissement autonome de droit public jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG)**. Cet établissement a commencé ses activités le 1er janvier 1994.

L'AIG a pour mission principale la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, l'AIG est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication en 2001 pour 50 ans.

Le 17 juin 2007, les électeurs genevois ont accepté la loi d'aliénation et d'investissement du 16 novembre 2006 découlant d'opérations de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et l'AIG. A teneur de cette loi, les immeubles compris dans le périmètre aéroportuaire à la date de création de l'AIG lui sont transférés de plein droit.

Adresse légale:

Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21, 1218 Grand-Saconnex (Suisse).

**Principales méthodes comptables****(a) Base de préparation des états financiers**

Les comptes des exercices clos au 31 décembre 2015 sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), les interprétations publiées par l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) et conformément aux exigences de la loi H 3.25 modifiée en 1999. Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle « true and fair view » du patrimoine, de la situation financière et du résultat. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur (fair value). Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

**(b) Estimations et jugements comptables déterminants**

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer significativement des estimations actuelles.

A ce jour, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

Les principales positions pour lesquelles l'AIG a recours à des estimations et jugements sont décrites ci-après :

***Immobilisations corporelles (note 4)***

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des événements indiquent que la valeur d'utilité devrait être dépréciée.

***Engagements de prévoyance (note 9)***

L'évaluation actuarielle des engagements est déterminée annuellement par la valeur actuelle des engagements et des droits additionnels acquis pendant l'année selon la méthode du coût unitaire projeté. Elle dépend notamment d'hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires.

**(c) Juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Pour accroître la comparabilité des évaluations à la juste valeur, IFRS établit une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

1. La juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 1 est déterminée en utilisant les cours (non ajustés) d'actifs et de passifs identiques, auxquels l'entité a accès sur des marchés actifs à la date d'évaluation.
2. La juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 2 est déterminée en utilisant des données, autres que le cours du marché, qui sont observables, directement ou indirectement. Ces données doivent être ajustées pour tenir compte des facteurs spécifiques de l'instrument financier à évaluer. Si ce dernier a une échéance spécifique, alors la donnée doit être observable pour la quasi-totalité de la durée.
3. La juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 est déterminée en utilisant des données non observables. Les données non observables sont utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas de données observables qui soient pertinentes et disponibles. Elles consistent en des prévisions et des estimations faites par l'AIG et reflètent au mieux les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer le prix de l'instrument financier.

Les valeurs des instruments financiers de l'AIG ont été calculées par les banques concernées selon les critères décrits au niveau 2.

**(d) Conversion des monnaies étrangères**

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

**(e) Actifs financiers**

La direction détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Ils sont enregistrés dans les catégories suivantes :

**a. Les prêts et les créances**

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et les pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

Les avoirs bancaires, la caisse, les créances commerciales sont classés dans cette catégorie.

**b. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

Ce sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions ou désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les produits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

**c. Les placements détenus jusqu'à leur échéance**

Ce sont des actifs financiers que l'AIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables, d'une échéance fixe et cotés sur un marché actif.

Ils sont enregistrés à leur valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

**d. Les actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une des trois catégories définies ci-dessus.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente de l'instrument.

L'AIG ne détient pas d'actifs financiers correspondant aux catégories b, c et d.

**(f) Passifs financiers**

Ils sont classés selon les catégories suivantes :

**a. les passifs financiers évalués au coût amorti**

La règle générale est l'évaluation des passifs financiers au coût amorti.

Ainsi, ils sont initialement enregistrés à leur valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

Les emprunts, les dettes à court terme, les fournisseurs et créanciers sont classés dans cette catégorie.

**b. les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

Ce sont des passifs financiers qui ne sont pas classés dans les passifs financiers évalués au coût amorti.

Comme pour la catégorie d'actifs financiers homonyme, ces passifs financiers sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les profits et pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

L'AIG ne détient pas de passifs financiers correspondant à la catégorie b.

**(g) Instruments financiers dérivés**

L'AIG utilise depuis 2004, et uniquement à des fins de couverture, des instruments financiers dérivés.

Le risque financier le plus important auquel l'AIG est confronté est le risque de taux d'intérêts. La société emprunte des fonds à taux fixe et à taux variable pour le financement de ses activités. L'objectif principal de l'utilisation d'instruments financiers vise à réduire l'impact des fluctuations résultant des mouvements sur les taux d'intérêts.

La stratégie utilisée pour atteindre cet objectif est décrite par la « charte de gestion du risque de taux d'intérêts » de l'AIG en vigueur depuis 2009.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé; par la suite ils sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global avec reclassement ultérieur dans le résultat de l'exercice (annexe III). Ils sont inscrits au compte de résultat seulement lorsqu'ils sont réalisés.

**(h) Disponibilité**

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires ainsi que les placements dont l'échéance débute à partir de la date d'acquisition sur une durée inférieure à trois mois.

**(i) Débiteurs clients**

Les débiteurs clients sont comptabilisés à leur valeur de réalisation nette. Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue individuelle et au cas par cas des montants dus en fin d'année.

**(j) Immobilisations corporelles****(i) Immobilisations détenues**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite de leurs amortissements cumulés et dépréciations.

Les actifs immobilisés en construction sont comptabilisés dans les immobilisations détenues à leur coût d'acquisition. L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à des immobilisations, dont la période de préparation est longue, sont capitalisés comme élément du coût sur la période de temps nécessaire pour terminer et préparer l'actif pour son utilisation prévue.

**(ii) Amortissements**

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément. Les amortissements sont appliqués dès la mise en service du bien.

	%
Bâtiments d'exploitation	3.33
Aménagement et équipements d'exploitation	5
Équipements d'exploitation	6.66
Agencements et installations techniques	10
Installations légères et équipements informatiques	20
Équipements légers	33.33

Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, l'AIG procède à un test d'impairment afin d'en évaluer l'impact. Le cas échéant une dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat.

**(iii) Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures d'un composant d'une immobilisation corporelle clairement défini sont activées dès le remplacement de ce dernier. D'autres dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant, iront à l'AIG. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

**(k) Immobilisations corporelles en location-financement**

**(i) Surfaces, biens immobilisés, équipements et véhicules mis à disposition**

L'AIG bénéficie de droits d'utilisation sur des surfaces, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, dans le cadre de contrats de location-financement.

Les droits d'utilisation, qui sont tous à durée d'utilité finie, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que ce droit d'utilisation peut être utilisé.

**(ii) Amortissements**

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées spécifiées dans les contrats avec les tiers. Ils sont appliqués dès l'utilisation du bien.

	%
Droit d'utilisation de surfaces	5
Droit d'utilisation de biens immobilisés	6.66
Droit d'utilisation d'équipements	20
Droit d'utilisation de véhicules	25
Droit d'utilisation d'équipements informatiques « légers »	40

Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, l'AIG procède à un test d'impairment afin d'en évaluer l'impact. Le cas échéant une dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat.

**(iii) Location-financement (leasing financier)**

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (loyers) que l'AIG doit assumer.

Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes.

Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières (note 7).

**(l) Emprunts**

Les emprunts sont initialement comptabilisés au coût correspondant à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus, et figurent au bilan selon la méthode du coût amorti.

Ils sont classés en exigibles à court terme, sauf lorsque l'AIG dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en dettes à long terme.

**(m) Provisions**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

**(n) Pensions et prestations de retraite**

Le personnel de l'AIG est au bénéfice de prestations de retraite basées sur le système de la primauté des prestations. Ce système de pension consiste en un fonds autonome auquel sont également affiliés le personnel enseignant de l'instruction publique et les fonctionnaires de l'administration du canton de Genève. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de l'AIG.

Au 1er janvier 2014, la caisse de pension (CIA) a fusionné avec la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH), pour aboutir à la création de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Le plan de prévoyance de la CPEG est, comme à la CIA, un plan en primauté des prestations. Les plans diffèrent toutefois au niveau du montant de la pension de retraite qui ne peut pas être supérieur à 60 % du dernier traitement assuré, de la durée de cotisation qui passe de 38 à 40 ans et du financement avec une augmentation des cotisations.

Pour ce plan en primauté des prestations, les coûts de pension sont évalués selon la méthode coût unitaire projeté « Projected Unit Credit ». Le coût des prestations est enregistré dans le compte de résultat afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés.

Les engagements de retraite sont évalués annuellement par un actuaire conseil, à la valeur actuelle des paiements futurs estimés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Leur évolution est systématiquement analysée et suivie par la direction financière.

Les écarts actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur dans le résultat de l'exercice.

**(o) Capitaux propres****(i) Capital de dotation**

Lors de la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

**(ii) Fonds environnement**

Le Fonds environnement représente un moyen dont dispose l'AIG pour répondre à l'un des objectifs de sa mission, à savoir la protection de l'environnement. Il est alimenté, en vertu de dispositions réglementaires, par des surtaxes à la taxe d'atterrissage appliquées d'une part aux avions bruyants et liées d'autre part aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions. Il bénéficie d'une rémunération basée sur le rendement moyen des placements de l'AIG en cours d'année. Depuis 2011, le fonds est rémunéré pour moitié sur la base du rendement des obligations à 2 ans de la Confédération. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration sur préavis de la commission consultative de lutte contre les nuisances dues au trafic aérien.

Les charges et les revenus sont traités dans le compte de résultat, mais leur incidence nette est compensée par un prélèvement du même montant du fonds environnement dans les fonds propres. De par sa nature et fonction, ce fonds n'est pas disponible pour distribution.

**(iii) Réserves**

Le 50% au plus du solde le cas échéant disponible est attribué à la réserve générale de l'établissement. Le solde est versé à l'Etat de Genève et il est comptabilisé comme un engagement dans l'exercice où la décision du montant à verser a été prise.

**(p) Comptabilisation des revenus****(i) Redevances aéronautiques et recettes diverses**

Les redevances d'atterrissage, les redevances passagers et commerciales et les autres prestations fournies par l'AIG sont enregistrées durant le mois pendant lequel les prestations ont lieu conformément aux dispositions des accords applicables. Elles sont présentées nettes des éventuels rabais et impôts sur les ventes.

**(ii) Revenus d'intérêt**

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat durant la période à laquelle ils se réfèrent. Les dividendes le sont dès que le droit de l'actionnaire au dividende est établi.



**(q) Informations sectorielles**

La norme IFRS 8 ne présente pas de caractère obligatoire pour les établissements publics. Cependant, l'AIG estime qu'une information sectorielle, fondée sur les données internes de gestion de l'entité, est pertinente.

Le segment aéronautique regroupe les activités de trafic aérien, de sûreté, de PMR (Personne à Mobilité Réduite) et les autres activités aéronautiques. La somme du segment aéronautique et du segment non aéronautique constitue le total.

La base d'allocation des coûts indirects entre les segments s'effectue mensuellement au moyen de clés de répartitions. Ces clés sont revues une fois par année.

**(r) Impôts**

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

**(s) Données comparatives**

Le cas échéant, les données comparatives ont été ajustées pour être conformes aux changements de présentation de cette année.

Ces modifications permettent d'améliorer la qualité de l'information financière.

**(t) Adoption de nouvelles normes et interprétations**

A la date de clôture de ces états financiers, les normes nouvelles ou amendées et interprétations publiées mais pas encore entrées en vigueur et que l'AIG a décidé de ne pas appliquer par anticipation étaient les suivantes :

IAS 1	Présentation des états financiers. Amendements	dès 01.01.2016
IAS 16	Immobilisations corporelles. Amendements	dès 01.01.2016
IAS 27	Etats financiers individuels. Amendements	dès 01.01.2016
IAS 38	Immobilisations incorporelles. Amendement	dès 01.01.2016
IFRS 9	Instruments financiers. Nouvelle norme	dès 01.01.2018
IFRS 11	Contrats de constructions. Amendements	dès 01.01.2016
IFRS 12	Informations sur les participations dans d'autres entités. Amendements	dès 01.01.2016
IFRS 14	Comptes de report réglementaires. Nouvelle norme	dès 01.01.2016
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec les clients Nouvelle norme	dès 01.01.2018

Amendements résultant des cycles 2012-2014 d'améliorations annuelles des IFRS.

L'impact potentiel des nouveaux textes est en cours d'évaluation.

**1. Disponibilités**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Caisse	147'577	145'334
Comptes courants	31'029'486	18'216'844
	<u>31'177'063</u>	<u>18'362'178</u>

Le taux de rendement moyen des disponibilités s'est élevé en 2015 à 0.0113% (en 2014 à 0.110%).

**2. Débiteurs clients**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Débiteurs clients	49'458'182	50'305'041
moins :		
correction de valeur pour créances spécifiques	-309'000	-309'000
	<u>49'149'182</u>	<u>49'996'041</u>

Le coût amorti des débiteurs clients correspond à leur valeur nominale. Le solde des débiteurs ouverts non amortis est constitué essentiellement d'en-cours sur des clients avec lesquels l'AIG entretient des relations le plus souvent continues.

Durant l'exercice 2015, les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients se sont montées à CHF 258'059 (en 2014 à CHF 2'716'456). L'essentiel de ces pertes avait fait l'objet d'une provision dans le passé.

Les échéances des créances clients au 31 décembre sont les suivantes :

	<b>Total créances</b>						
	<b>ouvertes</b>	<b>Non échues</b>	<b>&lt; 30 jours</b>	<b>30-60 jours</b>	<b>61-90 jours</b>	<b>91-180 jours</b>	<b>&gt; 180 jours</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>2015</b>	<b>49'458'182</b>	48'261'485	1'018'978	-100'660	-213'284	120'916	370'747
<b>2014</b>	<b>49'996'041</b>	48'977'416	591'226	273'203	51'488	108'048	-5'340

Mouvement de la correction de valeur pour créances douteuses :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Valeur au début de l'exercice	309'000	3'069'000
Augmentation des débiteurs douteux	25'000	35'000
Utilisation de la provision pour créances irrécouvrables	-5'000	-1'990'000
Dissolution de la provision pour créances encaissées	-20'000	-805'000
Valeur à la fin de l'exercice	<u>309'000</u>	<u>309'000</u>

**3. Comptes de régularisation actifs et créances diverses**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
TVA à recevoir	3'902'579	4'822'121
Impôts anticipés	632	14'093
Autres comptes de régularisation actifs	5'629'064	2'669'313
Autres produits à recevoir	982'731	1'947'771
	<u>10'515'006</u>	<u>9'453'298</u>

#### 4. Immobilisations corporelles

Les investissements se répartissent comme suit :

	Bâtiments d'exploitation	Aménagements et équipements d'exploitation	Agencements et installations techniques	Installations légères et équipements informatiques	Équipements légers	Équipements d'exploitation	En construction	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Valeur brute</b>								
Solde au 1.1.2014	572'345'406	193'224'968	295'181'245	54'545'796	857'264	1'257'976	115'153'299	1'232'565'954
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	112'478'048	112'478'048
Mise en service	22'746'782	4'536'283	9'707'119	5'564'349	-	186'937	-42'741'470	-
Sorties	-	-6'525	-	-	-	-	-	-6'525
<b>Solde au 31.12.2014</b>	<b>595'092'188</b>	<b>197'754'726</b>	<b>304'888'364</b>	<b>60'110'145</b>	<b>857'264</b>	<b>1'444'913</b>	<b>184'889'877</b>	<b>1'345'037'477</b>
<b>Amortissements cumulés</b>								
Solde au 1.1.2014	-229'737'751	-70'481'634	-177'648'564	-38'151'641	-7'162'286	-241'593	-	-516'977'469
Amortissement	-26'899'691	-9'777'144	-20'419'129	-5'831'139	-59'090	-87'246	-	-63'073'439
Sorties	-	6'525	-	-	-	-	-	6'525
<b>Solde au 31.12.2014</b>	<b>-256'637'442</b>	<b>-80'252'253</b>	<b>-198'067'693</b>	<b>-43'982'780</b>	<b>-775'376</b>	<b>-328'839</b>	<b>-</b>	<b>-580'044'383</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2014</b>								
Valeur brute au 31.12.2014	595'092'188	197'754'726	304'888'364	60'110'145	857'264	1'444'913	184'889'877	1'345'037'477
Amortissement	-256'637'442	-80'252'253	-198'067'693	-43'982'780	-775'376	-328'839	-	-580'044'383
<b>Solde au 31.12.2014</b>	<b>338'454'746</b>	<b>117'502'473</b>	<b>106'820'671</b>	<b>16'127'365</b>	<b>81'888</b>	<b>1'116'074</b>	<b>184'889'877</b>	<b>764'993'094</b>
<b>Valeur brute</b>								
Solde au 1.1.2015	595'092'188	197'754'726	304'888'364	60'110'145	857'264	1'444'913	184'889'877	1'345'037'477
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	112'239'777	112'239'777
Mise en service	57'639'315	2'307'070	5'024'796	8'831'483	110'495	189'425	-74'102'584	-
Sorties	-	-	-4'847'980	-162'409	-	-	-	-5'010'389
<b>Solde au 31.12.2015</b>	<b>652'731'503</b>	<b>200'061'796</b>	<b>305'065'180</b>	<b>68'779'219</b>	<b>967'759</b>	<b>1'634'338</b>	<b>223'027'070</b>	<b>1'452'266'865</b>
<b>Amortissements cumulés</b>								
Solde au 1.1.2015	-256'637'442	-80'252'253	-198'067'693	-43'982'780	-775'376	-328'839	-	-580'044'383
Amortissement	-29'338'971	-9'782'680	-20'276'526	-6'999'457	-137'261	-102'103	-	-66'636'998
Sorties	-	-	4'847'980	162'409	-	-	-	5'010'387
<b>Solde au 31.12.2015</b>	<b>-285'976'413</b>	<b>-90'034'933</b>	<b>-213'496'239</b>	<b>-508'19'830</b>	<b>-912'637</b>	<b>-430'942</b>	<b>-</b>	<b>-641'670'994</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2015</b>								
Valeur brute au 31.12.2015	652'731'503	200'061'796	305'065'180	68'779'219	967'759	1'634'338	223'027'070	1'452'266'865
Amortissement	-285'976'413	-90'034'933	-213'496'239	-508'19'830	-912'637	-430'942	-	-641'670'994
<b>Solde au 31.12.2015</b>	<b>366'755'090</b>	<b>110'026'863</b>	<b>91'568'941</b>	<b>17'959'389</b>	<b>55'122</b>	<b>1'203'396</b>	<b>223'027'070</b>	<b>810'595'871</b>

Les bâtiments de l'AIG et leurs équipements (meubles et installations) sont assurés contre l'incendie et les dommages naturels pour une valeur de CHF 1'310'560'000 au 31.12.2015. Les dommages techniques et autres risques sont assurés pour une valeur de CHF 90'000'000.

En 2015, aucun intérêt n'a été capitalisé car aucun financement n'est directement attribuable à un actif qualifié.

Dans les acquisitions 2015 sont comprises l'activation des travaux préparatoires de l'aile Est (les galeries et locaux techniques, la route douanière et la plateforme de tri-bagages).

## 5. Immobilisations corporelles en location-financement

Les investissements se répartissent comme suit :

	Equipements systèmes informations CHF	Equipements systèmes self-service CHF	En construction CHF	Total CHF
<b>Valeur brute</b>				
Solde au 1.1.2014	12'068'827	10'344	-	12'079'171
Acquisitions	-	-	292'474	292'474
Mise en service	292'474	-	-292'474	-
Solde au 31.12.2014	12'361'301	10'344	-	12'371'645
<b>Amortissements cumulés</b>				
Solde au 1.1.2014	-9'284'260	-7'755	-	-9'292'015
Amortissement	-998'876	-1'034	-	-999'910
Solde au 31.12.2014	-10'283'136	-8'789	-	-10'291'925
<b>Valeur nette au 31.12.2014</b>				
Valeur brute au 31.12.2014	12'361'301	10'344	-	12'371'645
Amortissement	-10'283'136	-8'789	-	-10'291'925
Solde au 31.12.2014	2'078'165	1'555	-	2'079'720
<b>Valeur brute</b>				
Solde au 1.1.2015	12'361'301	10'344	-	12'371'645
Acquisitions	-	-	152'419	152'419
Mise en service	152'419	-	-152'419	-
Solde au 31.12.2015	12'513'720	10'344	-	12'524'064
<b>Amortissements cumulés</b>				
Solde au 1.1.2015	-10'283'136	-8'789	-	-10'291'925
Amortissement	-1'081'729	-1'034	-	-1'082'763
Solde au 31.12.2015	-11'364'865	-9'823	-	-11'374'688
<b>Valeur nette au 31.12.2015</b>				
Valeur brute au 31.12.2015	12'513'720	10'344	-	12'524'064
Amortissement	-11'364'865	-9'823	-	-11'374'688
Solde au 31.12.2015	1'148'855	521	-	1'149'376

**6. Comptes de régularisation passifs**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Provisions vacances et heures supplémentaires	4'003'431	4'177'446
Provisions pont transitoire AVS	1'777'232	2'264'068
Intérêts courus	-	8'681
Primes annuelles allouées au personnel	2'800'000	2'650'000
Charges à payer	3'171'024	2'354'330
	<u>11'751'687</u>	<u>11'454'525</u>

**7. Emprunts et autres dettes à long terme**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Emprunts	225'000'000	225'000'000
Engagement Fondation des parkings	24'330'713	24'720'004
Engagement Palexpo	2'263'948	2'388'331
Engagement leasing Systèmes d'informations	862'194	1'975'654
	<u>252'456'855</u>	<u>254'083'989</u>
Dont		
Part courante	1'377'734	1'612'676
Part non courante	251'079'121	252'471'313
	<u>252'456'855</u>	<u>254'083'989</u>

Le calendrier de remboursement est le suivant :

	<b>Total</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018-2020</b>	<b>&gt;2020</b>
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Emprunts					
jusqu'au 13.01.2034	225'000'000	-	-	125'000'000	100'000'000
Engagement auprès de la Fondation des parkings jusqu'au 01.10.2077	24'330'713	389'291	389'291	1'167'874	22'384'257
Engagement auprès de Palexpo					
jusqu'au 31.12.2031	2'263'948	126'249	128'143	396'077	1'613'479
Engagement leasing					
jusqu'au 31.08.2016	862'194	862'194	-	-	-
	<u>252'456'855</u>	<u>1'377'734</u>	<u>517'434</u>	<u>126'563'951</u>	<u>123'997'736</u>

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Taux d'intérêt moyen de la dette bancaire au 31 décembre	3.05%	2.68%

Ce taux moyen tient compte de la charge supplémentaire d'intérêt liée au Libor négatif.

**Capacité d'emprunt**

Au 31 décembre, l'Aéroport International de Genève dispose d'une capacité d'emprunt pour un montant total de :

<b>2015</b>	<b>2014</b>
CHF	CHF
325'000'000	325'000'000

Le montant des lignes de crédit non utilisées au 31 décembre est de :

<b>2015</b>	<b>2014</b>
CHF	CHF
100'000'000	100'000'000

Les lignes de crédit ont été accordées pour le financement des programmes d'investissements (dont la construction de l'aile est, la rénovation des infrastructures et la mise en conformité des installations).

## 8. Provisions

	<b>Indemnités riverains</b>
	CHF
<b>Solde au 01.01.2014</b>	13'140'000
Provisions créées durant l'exercice	-
Utilisations durant l'exercice	-
Dissolutions durant l'exercice	-
<b>Solde au 31.12.2014</b>	<u>13'140'000</u>
Dont:	
Part courante 2014	-
Part non courante 2014	<u>13'140'000</u>
<b>Total 2014</b>	<u>13'140'000</u>
<b>Solde au 01.01.2015</b>	13'140'000
Provisions créées durant l'exercice	-
Utilisations durant l'exercice	-
Dissolutions durant l'exercice	-
<b>Solde au 31.12.2015</b>	<u>13'140'000</u>
Dont:	
Part courante 2015	-
Part non courante 2015	<u>13'140'000</u>
<b>Total 2015</b>	<u>13'140'000</u>

**Provisions indemnités riverains**

Les indemnités que l'Etat serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de l'AIG. Le montant de la provision tient compte de l'évolution des risques de la jurisprudence. Fin 2013, la provision a été réévaluée à CHF 13'140'000 afin de couvrir le risque lié à un certain nombre de demandes d'indemnités pendantes.

**Passifs éventuels**

Conformément aux règles mises en place dans le système de contrôle interne, tous les litiges ont fait l'objet d'une revue des risques. Les litiges relatifs au personnel et aux riverains n'ont pas fait l'objet d'une description détaillée pour éviter tout éventuel préjudice à l'une ou l'autre des parties. Ils ne donnent pas lieu à la création ou à l'ajustement de provisions.

## 9. Engagements de prévoyance

Valeur actuelle des engagements et valeur du marché de la fortune à la fin de l'exercice :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Valeur actuelle des engagements	-578'210'384	-509'231'384
Fortune à la valeur de marché	181'017'000	177'829'000
<b>Engagement reconnu au passif du bilan</b>	<b>-397'193'384</b>	<b>-331'402'384</b>

Evolution de la valeur actuelle des engagements durant l'exercice :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Valeur des engagements au début de l'exercice	-509'231'384	-390'261'384
Coût net des services rendus	-18'085'000	-12'401'000
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	-6'305'000	-9'460'000
Cotisations des assurés	-5'646'000	-5'179'000
Prestations nettes versées	9'710'000	9'562'000
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-6'806'000	732'000
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	-31'713'000	-98'989'000
Impact des modifications du plan	-10'134'000	-3'235'000
<b>Valeur des engagements à la fin de l'exercice</b>	<b>-578'210'384</b>	<b>-509'231'384</b>

Le jugement rendu par le tribunal fédéral du 7 septembre 2015 concernant « le recours CIA » entraîne une augmentation de la valeur actuelle de l'engagement de retraite pour les personnes concernées comptabilisée sous la ligne « impact des modifications de plan ».

Evolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Fortune au début de l'exercice	177'829'000	153'955'000
Cotisations de l'employeur	11'200'000	9'800'000
Cotisations des assurés	5'646'000	5'179'000
Prestations nettes versées	-9'710'000	-9'562'000
Frais d'administration	-298'000	-220'000
Produit d'intérêt de la fortune	2'259'000	3'841'000
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	-5'909'000	14'836'000
<b>Fortune à la fin de l'exercice</b>	<b>181'017'000</b>	<b>177'829'000</b>

Evolution de l'engagement reconnu au bilan :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Montant reconnu au début de l'exercice	-331'402'384	-236'306'384
Charges de la prévoyance	-32'563'000	-21'475'000
Total des réévaluations reconnues dans les autres éléments du résultat global	-44'428'000	-83'421'000
Cotisations de l'employeur	11'200'000	9'800'000
<b>Montant reconnu en fin d'exercice</b>	<b>-397'193'384</b>	<b>-331'402'384</b>

Composition de la charge de prévoyance de l'exercice :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Coût des services rendus	-28'219'000	-15'636'000
Intérêts nets sur le passif net des engagements	-4'046'000	-5'619'000
Frais d'administration	-298'000	-220'000
<b>Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de résultat</b>	<b>-32'563'000</b>	<b>-21'475'000</b>

Composition des montants reconnus dans les autres éléments du résultat global :

Les effets de la baisse du taux d'actualisation sur l'évaluation de l'engagement de prévoyance, à la clôture de l'exercice 2015, sont intégralement reconnus dans les autres éléments du résultat global.

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	-31'713'000	-98'989'000
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-6'806'000	732'000
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	-5'909'000	14'836'000
<b>Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-44'428'000</b>	<b>-83'421'000</b>

Répartition et évolution de la fortune entre les différentes classes d'actifs :

<b>Classes d'actifs</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Liquidités et créances à court terme	2.7%	5.1%
Obligations et créances libellées en CHF	8.9%	8.4%
Obligations libellées en devise étrangère	21.8%	21.8%
Prêts hypothécaires suisses	0.9%	0.9%
Actions de sociétés suisses	10.4%	10.3%
Actions de sociétés étrangères	19.6%	20.9%
Placements privés	1.9%	1.7%
Autres placements	1.9%	0.4%
Immobilier suisse	31.9%	30.5%
<b>Total des classes d'actifs</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>

Les hypothèses financières suivantes sont utilisées pour calculer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies à reconnaître en résultat sur l'exercice 2016 :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Taux d'actualisation	0.90%	1.25%
Inflation sous-jacente	1.00%	1.25%
Taux d'augmentation des salaires	2.00%	2.25%
Taux d'augmentation des rentes	0.00%	0.00%

Les hypothèses financières suivantes sont utilisées pour calculer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies à reconnaître en résultat sur l'exercice 2015 :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Taux d'actualisation	1.25%	2.45%
Inflation sous-jacente	1.25%	1.50%
Taux d'augmentation des salaires	2.25%	2.50%
Taux d'augmentation des rentes	0.00%	0.00%

Les autres hypothèses actuarielles comprennent notamment :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Longévité moyenne à l'âge de la retraite pour les retraités actuels		
Homme	22.0	21.9
Femme	24.9	24.8
Longévité moyenne à l'âge de la retraite pour les actifs actuels		
Homme	23.7	23.7
Femme	26.5	26.5

#### **Duration moyenne de l'obligation**

Au 31 décembre 2015, la duration moyenne pondérée de l'obligation est de 21.8 années (20.5 années en 2014).



**Sensibilité aux hypothèses**

La sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies suite à un changement d'hypothèse significative est de :

	Variation de l'hypothèse	Variation de l'engagement de prévoyance
Taux d'actualisation	↗ 0.5%	↘ 9.8%
Taux d'actualisation	↘ 0.5%	↗ 11.5%
Taux d'augmentation des salaires	↗ 0.5%	↗ 3.9%
Taux d'augmentation des salaires	↘ 0.5%	↘ 3.6%

La contribution attendue de l'employeur pour l'exercice comptable 2016 s'élève à CHF 20'276'000.

**10. Fonds environnement**

Le taux moyen 2015 des intérêts portés en compte est de 0.0056% (en 2014 à 0.055%).

	2015	2014
	CHF	CHF
Surtaxe bruit	3'602'362	2'902'256
Surtaxe émissions gazeuses	965'616	955'994
Autres recettes environnementales	100'000	93'460
Intérêts portés en compte	553	5'645
Charges liées au fonds environnement	-3'197'206	-3'263'396
Charges du service environnement	-1'382'793	-1'163'785
Attribution / (Prélèvement) net sur le fonds environnement	88'532	-469'826
Solde au début de l'exercice	9'790'828	10'260'654
Solde à la fin de l'exercice	9'879'360	9'790'828

**11. Autres redevances**

	2015	2014
	CHF	CHF
Redevances de stationnement et de hangar	7'350'091	6'750'899
Redevances de fret	1'845'028	2'047'478
Surtaxe bruit	3'602'362	2'902'256
Surtaxe émissions gazeuses	965'616	955'994
	13'763'097	12'656'627

**12. Charges locatives refacturées**

	2015	2014
	CHF	CHF
Chauffage et ventilation	2'244'388	2'405'511
Eau, énergie et télécommunication	7'101'959	6'946'700
	9'346'347	9'352'211

**13. Recettes infrastructures centralisées**

L'AIG met à disposition de ses partenaires des infrastructures et des installations centralisées (installation tri-bagages, équipement informatique de systèmes d'informations) en contrepartie d'une recette.

**14. Autres recettes d'exploitation**

	2015	2014
	CHF	CHF
Transports en ambulance	1'803'693	1'666'172
Laissez-passer/vignettes piste	1'574'780	1'498'035
Prestations AIG facturées	811'548	577'665
Recettes et remboursements divers	6'110'119	4'330'824
	10'300'140	8'072'696

**15. Charges sociales**

	2015	2014
	CHF	CHF
Assurances sociales et autres	7'841'564	7'392'358
Assurances accident et maladie	5'132'014	3'526'588
	12'973'578	10'918'946

**16. Energie, entretien et loyers**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Eau, énergie et combustible	10'137'542	11'751'941
Entretien des immeubles	18'353'124	18'120'695
Entretien des équipements	9'402'309	8'083'639
Loyer, redevance d'utilisation	4'094'043	4'092'541
Droit de superficie versé à l'Etat	4'959'000	4'959'000
	<u>46'946'018</u>	<u>47'007'816</u>

Le droit de superficie est versé à l'Etat sur la base de la loi d'aliénation et d'investissement découlant du transfert des actifs à l'AIG.

**17. Honoraires, prestations de services et sous-traitance**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Honoraires et prestations de services	20'649'422	20'178'345
Sous-traitance tri-bagages	6'068'392	5'998'085
Sous-traitance nettoyage	7'707'733	7'511'259
Sous-traitance gestion des chariots	914'528	924'072
Assurances	1'571'615	1'353'993
Frais de communications	935'942	937'995
Frais financiers	409'723	448'768
	<u>38'257'355</u>	<u>37'352'517</u>

**18. Autres dépenses de fonctionnement**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Mobilier, machines et véhicules	1'841'235	1'541'702
Débours	1'790'451	1'312'863
Frais divers	558'199	1'070'999
Pertes sur débiteurs	258'059	-41'544
Fournitures de bureau et imprimés	810'198	916'806
Charges liées au fonds environnement	3'197'205	3'263'396
	<u>8'455'347</u>	<u>8'064'222</u>

**19. Charges d'intérêts**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Intérêts sur emprunts	7'354'752	6'608'797
Intérêts sur location-financement et autres	35'993	58'602
	<u>7'390'745</u>	<u>6'667'399</u>

## 20. Secteurs opérationnels

**Secteurs d'activités**

L'organisation de l'AIG est structurée en fonction de deux secteurs principaux d'activités, à savoir les activités aéronautiques (mouvements et stationnements des avions, infrastructures utilisées par les passagers pour l'enregistrement des embarquements et des débarquements, sûreté) et les activités non aéronautiques (infrastructures centralisées, activités commerciales, parkings et gestion domaniale).

**Secteur géographique**

Etant sur un seul et unique site, l'AIG n'a qu'un seul secteur géographique.

**Renseignements complémentaires**

Un client représente plus de 10% du total des produits de l'AIG.

Deux clients représentent plus de 10% des produits de l'activité du secteur aéronautique, respectivement 38% et 14%. Dans le secteur non aéronautique, un seul client représente plus de 10% des produits du secteur (19%).

Les actifs sectoriels représentent les immobilisations corporelles.

	<i>Trafic aérien</i>	<i>Sûreté</i>	<i>PMR</i>	<i>Autres aéronautique</i>	<i>Total Aéronautique</i>	<i>Total Non aéronautique</i>	<i>Total</i>
<b>2015</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Redevances</b>	<b>146'879'000</b>	<b>82'744'780</b>	<b>7'087'093</b>	<b>23'430'312</b>	<b>260'141'185</b>	<b>163'547'076</b>	<b>423'688'261</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(107'117'690)</b>	<b>(85'383'271)</b>	<b>(7'285'625)</b>	<b>(17'954'477)</b>	<b>(217'741'063)</b>	<b>(56'171'135)</b>	<b>(273'912'198)</b>
Charges de personnel	(66'800'238)	(50'202'358)	(246'042)	(4'833'838)	(122'082'476)	(22'890'466)	(144'972'942)
Dépenses de fonctionnement	(40'317'452)	(35'180'913)	(7'039'583)	(13'120'639)	(95'658'587)	(33'280'669)	(128'939'256)
<b>Charges financières</b>	<b>(46'060'771)</b>	<b>(4'257'254)</b>	<b>(57'144)</b>	<b>(7'044'304)</b>	<b>(57'419'473)</b>	<b>(17'686'718)</b>	<b>(75'106'191)</b>
Amortissements	(42'629'557)	(3'905'736)	(53'478)	(6'349'445)	(52'938'216)	(14'781'546)	(67'719'762)
Charges et produits d'intérêts	(3'431'214)	(351'518)	(3'666)	(694'859)	(4'481'257)	(2'905'172)	(7'386'429)
Fonds environnement	(88'532)				(88'532)		(88'532)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(6'387'993)</b>	<b>(6'895'745)</b>	<b>(255'676)</b>	<b>(1'568'469)</b>	<b>(15'107'883)</b>	<b>89'689'223</b>	<b>74'581'340</b>
<b>Actifs</b>							
Actif total					693'698'967	208'887'532	902'586'499
Actif immobilisé					629'442'914	182'302'334	811'745'248
Investissements de l'exercice					86'533'437	25'858'759	112'392'196
<b>2014</b>							
<b>Redevances</b>	<b>134'823'036</b>	<b>78'013'872</b>	<b>6'715'480</b>	<b>22'449'722</b>	<b>242'002'110</b>	<b>161'804'489</b>	<b>403'806'599</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(94'895'314)</b>	<b>(72'823'791)</b>	<b>(6'894'360)</b>	<b>(18'160'087)</b>	<b>(192'773'552)</b>	<b>(52'469'037)</b>	<b>(245'242'589)</b>
Charges de personnel	(56'404'257)	(41'930'019)	(220'749)	(4'325'060)	(102'880'085)	(21'419'333)	(124'299'418)
Dépenses de fonctionnement	(38'491'057)	(30'893'772)	(6'673'611)	(13'835'027)	(89'893'467)	(31'049'704)	(120'943'171)
<b>Charges financières</b>	<b>(42'680'905)</b>	<b>(4'141'586)</b>	<b>(56'717)</b>	<b>(6'233'727)</b>	<b>(53'112'935)</b>	<b>(17'585'055)</b>	<b>(70'697'990)</b>
Amortissements	(39'700'131)	(3'792'367)	(52'161)	(5'525'857)	(49'070'516)	(15'002'833)	(64'073'349)
Charges et produits d'intérêts	(2'980'774)	(349'219)	(4'556)	(707'870)	(4'042'419)	(2'582'222)	(6'624'641)
Fonds environnement	469'826				469'826		469'826
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(2'283'357)</b>	<b>1'048'495</b>	<b>(235'597)</b>	<b>(1'944'092)</b>	<b>(3'414'551)</b>	<b>91'750'397</b>	<b>88'335'846</b>
<b>Actif</b>							
Actif total					647'913'999	196'970'332	844'884'331
Actif immobilisé					592'832'199	174'240'615	767'072'814
Investissements de l'exercice					82'224'213	30'546'309	112'770'522

## 21. Relations avec les parties liées

### **Transactions avec l'Etat et autres entités publiques.**

L'AIG ne bénéficie pas de la garantie de l'Etat ou d'autres conditions spéciales.

Dans le cadre de ses activités, l'AIG verse à l'Etat de Genève un droit de superficie pour les biens-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire et une rémunération des prestations de police présentés séparément dans les états financiers. Par ailleurs, les droits de superficie au titre des terrains occupés par des tiers sur la zone aéroportuaire sont perçus par l'AIG.

L'AIG met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises dans le cadre de l'exercice de leurs activités. De plus, il assume sur le site aéroportuaire l'intégralité des frais de fonctionnement liés aux tâches protocolaires officielles.

Charges annuelles estimées :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	849'392	713'455
Service du protocole (hors sûreté)	1'900'548	1'836'230

Les transactions survenues au cours de l'exercice et les soldes ouverts avec les autres entités publiques s'élèvent respectivement au 31 décembre 2015 à CHF 15'044'489 (en 2014 à CHF 16'957'280) et à CHF 1'362'715 (en 2014 à CHF 1'202'816). L'essentiel de ces transactions se concrétise par l'achat de fournitures d'énergie et de prestations de transports.

Les transactions réalisées par l'AIG avec l'Etat de Genève et d'autres entités publiques sont toutes réalisées à des conditions de marché.

### **Principaux dirigeants**

Selon l'article 9 sur la loi de l'AIG H.3.25, les membres du Conseil d'Administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement, ni indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci. Cette règle est étendue à la Direction et à toute autre partie liée par l'intermédiaire des principaux dirigeants.

La rémunération des 19 membres du Conseil d'administration s'élève pour 2015 à CHF 294'768 (20 membres en 2014 à CHF 266'166). Les charges de personnel des 14 membres de la Direction se montent à CHF 3'682'235 (14 membres en 2014 à CHF 3'448'100).

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la Direction sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de l'AIG et, en outre, ils ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autres avantages similaires.

Aucun prêt individuel n'est accordé aux principaux dirigeants.

## 22. Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, l'AIG a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et contrôle son résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA) sur endettement net conformément aux usages. L'endettement net correspond au total des emprunts et autres engagements à long terme (hors engagement de prévoyance), diminué de la trésorerie.

Au 31 décembre le ratio EBITDA / Endettement net est le suivant :

	2015 CHF	2014 CHF
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	149'687'530	159'033'836
Part courante des emprunts et autres dettes	1'377'734	1'612'676
Emprunts et autres dettes non courants	251'079'121	252'471'313
Total des emprunts	252'456'855	254'083'989
Moins : Trésorerie	-31'177'063	-18'362'178
Endettement net	221'279'792	235'721'810
Ratio EBITDA / Endettement net	67.6%	67.5%

## 23. Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et ensuite, réduire leur impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par le management de l'AIG.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, l'AIG est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de change et de prix.

### (a) Risques liés aux liquidités

L'AIG recourt, pour ses investissements, à des capitaux à moyen et long terme. Ainsi, l'entreprise pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, l'AIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 7).

Inversement les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés dans le but d'en optimiser le rendement.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit au 31 décembre :

	Total CHF	2016 CHF	2017 CHF	2018-2020 CHF	>2020 CHF
Emprunts	225'000'000	-	-	125'000'000	100'000'000
Engagement Fondation des parkings	24'330'713	389'291	389'291	1'167'874	22'384'257
Engagement Palexpo	2'263'948	126'249	128'143	396'077	1'613'479
Engagement leasing	862'194	862'194	-	-	-
Fournisseurs et autres créanciers	29'850'608	29'850'608	-	-	-
Swaps de couverture :					
Décaissement (taux fixe)	15'411'342	4'600'953	5'727'963	5'082'426	-
Décaissement/(Encaissement) (taux variable)	4'662'998	1'408'312	1'732'579	1'522'107	-
	302'381'803	37'237'607	7'977'976	133'168'484	123'997'736

**(b) Risques liés au crédit**

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le cocontractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidités et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés auprès d'établissements bancaires de renom sur la place financière suisse. Pour limiter le risque de crédit, l'AIG procède à des évaluations régulières de ses relations. Compte tenu de cette analyse, l'entité n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières.

L'AIG est aussi exposé à la possibilité de défaut ou retard dans le paiement de ses clients. Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élèvent à KCHF 6'577 et représentent 13% des créances ouvertes au 31 décembre 2015.

La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties (voir note 2).

**(c) Risques de marché****1. Risques liés à l'évolution du taux d'intérêt**

La stratégie de l'AIG consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie sur les taux d'intérêts engendrés par les emprunts à taux variable en les couvrant par des taux fixes à hauteur de 70% minimum.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour réduire l'impact de ces risques sont décrits à la note 24 « Instruments financiers dérivés ».

L'utilisation des instruments financiers est soumise à des limites d'engagement et de contreparties autorisées.

**2. Risques liés au change**

Malgré son activité internationale l'AIG n'est que faiblement exposé aux risques de change. En effet, ses transactions commerciales sont libellées, sauf exception, en CHF.

**3. Risques liés aux variations de prix**

L'AIG ne détient pas d'actifs financiers pouvant être affectés par la volatilité des prix.

**(d) Analyse de sensibilité****Risque d'intérêt**

Analyse de sensibilité de la dette variable aux variations des taux d'intérêts

Une variation de 100 points de base du Libor à 3 mois à la date de clôture aurait pour conséquence une variation des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

	Résultat		Capitaux propres	
	Variation de +1.0%	Variation de -1.0%	Variation de +1.0%	Variation de -1.0%
au 1.1.2016				
Emprunts à taux variable	412'552	0	0	0
Swaps de taux d'intérêts	-1'423'163	1'427'938	-347'677	359'141

Au 31.12.2015, le Libor à 3 mois est de -0.756%.

## (e) Catégories d'instruments financiers

Les principes comptables liés aux instruments financiers ont été appliqués aux actifs et passifs financiers suivants :

	Note	Prêts et créances	Dérivés utilisés à des fins de couverture	Passif financier évalué au coût amorti	Total
<b>2014</b>					
<b>Actif circulant</b>		<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Disponibilités	1	18'362'178	-	-	18'362'178
Débiteurs clients	2	49'996'041	-	-	49'996'041
<b>Total</b>		<b>68'358'219</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>68'358'219</b>
<b>Passif exigible</b>					
Fournisseurs et autres créanciers		-	-	22'748'383	22'748'383
Emprunts à court terme	7	-	-	1'612'676	1'612'676
Instruments financiers dérivés	24	-	20'673'767	-	20'673'767
Emprunts et autres engagements à long terme	7	-	-	252'471'313	252'471'313
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>20'673'767</b>	<b>276'832'372</b>	<b>297'506'139</b>
<b>2015</b>					
<b>Actif circulant</b>		<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Disponibilités	1	31'177'063	-	-	31'177'063
Débiteurs clients	2	49'149'182	-	-	49'149'182
<b>Total</b>		<b>80'326'245</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80'326'245</b>
<b>Passif exigible</b>					
Fournisseurs et autres créanciers		-	-	29'850'610	29'850'610
Emprunts à court terme	7	-	-	1'377'734	1'377'734
Instruments financiers dérivés	24	-	20'507'329	-	20'507'329
Emprunts et autres engagements à long terme	7	-	-	251'079'121	251'079'121
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>20'507'329</b>	<b>282'307'465</b>	<b>302'814'794</b>

## 24. Instruments financiers dérivés

**Caractéristiques**

Dans le but de mieux gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts et de maîtriser les charges financières, l'AIG utilise des « swaps » de taux d'intérêts. Ces instruments assurent la couverture des flux de trésorerie engendrés par les emprunts à taux variable.

**Valeur au bilan au 31 décembre**

	2015		2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
"Swaps" de taux d'intérêts	-	20'507'329	-	20'673'767

Les montants indiqués représentent la juste valeur des instruments dérivés. Ces valeurs ont été calculées par les banques concernées à la date de clôture du bilan et traduisent le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Ces instruments ont été contractés dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits au bilan.



**Valeur de la réserve de couverture de flux de trésorerie**

Les variations de justes valeurs des produits dérivés, reconnus comme étant des instruments de couverture de flux de trésorerie, sont enregistrées dans les autres éléments de résultat global intitulés « variation des justes valeurs des instruments financiers » et présentées sous les réserves de l'AIG dans le tableau de variation des capitaux propres (annexe IV).

Voici le montant de l'exercice :

<b>Réserve de couverture</b>	"Swaps" de taux d'intérêts CHF
Solde au 01.01.2014	-13'453'401
Gains / (Pertes) résultant de la variation de la juste valeur	<u>-5'570'889</u>
Solde au 31.12.2014	-19'024'290
Solde au 01.01.2015	-19'024'290
Gains / (Pertes) résultant de la variation de la juste valeur	<u>231'401</u>
Solde au 31.12.2015	-18'792'889

**Echéances et montants notionnels des contrats**

Les en-cours moyens annuels des échéances des contrats se présentent, au 31 décembre, comme suit :

	"Swaps" de taux d'intérêts			
	<b>2015</b>	*	<b>2014</b>	*
	CHF		CHF	
2017	100'000'000	2.96%	100'000'000	2.96%
2018	135'000'000	1.52%	135'000'000	1.52%
2020	100'000'000	1.28%	100'000'000	1.28%

\* = taux moyen pondérés des swaps.

Les taux d'intérêts variables utilisés ont évolué durant l'exercice entre -0.964 % et - 0.063 %.

## 25. Engagements à titre d'investissements en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2015, l'AIG est engagé à hauteur de CHF 23'813'822 à titre d'investissements en immobilisations (2014 : CHF 28'824'996).

## 26. Evaluation des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Ces contrôles sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de l'entité.

Dans ce contexte, et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel retenu (IFRS).

## 27. Engagements conditionnels

### (i) Concession fédérale d'exploitation

Une concession est requise au sens de l'article 36a, 1<sup>er</sup> alinéa de la loi sur l'aviation (LA) pour l'exploitation d'un aérodrome ouvert à l'aviation publique (aéroport). Au sens de l'article 36a, 2<sup>e</sup> alinéa de la, l'AIG a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes. Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication a renouvelé la concession d'exploitation à l'AIG pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2001 au 31 mai 2051.

### (ii) Insonorisation des habitations riveraines

Suite à l'adoption par le Conseil fédéral de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux le 30 mai 2001, des courbes de bruit pour l'AIG, fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000, ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche, sur mandat de l'office fédéral de l'aviation civile et conformément aux prescriptions en vigueur. Ces courbes de bruit servent de base à l'établissement par l'AIG de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines, financé par le fonds environnement.

## 28. Emploi du bénéfice de l'exercice

En référence aux dispositions de l'article 37 de la loi H.3.25, le bénéfice de l'AIG, après une attribution maximale de 50 % à la réserve générale, doit être versé à l'Etat.

## 29. Evénements postérieurs à la date de clôture

Jusqu'au 23 mars 2016, date de l'approbation des comptes par le Conseil d'administration, l'AIG n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date de clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs ou une indication complémentaire dans les notes.

En référence aux dispositions de l'article 37 de la loi H.3.25, la Direction propose au Conseil d'administration d'affecter le bénéfice de l'AIG arrêté au 31 décembre 2015 d'un montant de CHF 74'581'340 comme suit :

	<b>2015</b>
	CHF
Versement à l'Etat	37'290'670
Affectation à la Réserve générale	37'290'670
<b>Total</b>	<b>74'581'340</b>